DEPARTEMENT DE LA SARTHE COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION Le 12 novembre 2024 DATE D'AFFICHAGE Le 12 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 27 Présents: 19 Votants: 27

L'an deux mille vingt quatre Le 19 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET. Christian POIRIER, Fanny PIRA, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

ABSENTS / EXCUSÉS: Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippine DANGREAUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY); Louis MASSARD (pouvoir à Philippe PAUMIER), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Sylvie LAUTRU (pouvoir à Mickaël JUIGNE)).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE: Hakim ACHIBET

OBJET: CONVENTION RELATIVE AUX TARIFS DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE **DJANGO REINHARDT POUR 2025** Rapporteur: Fanny PIRA

L'établissement d'enseignement artistique Django Reinhardt accord à la commune une dotation globale horaire de 8h hebdomadaires pour l'intervention d'un enseignant de musique pendant l'année scolaire 2024-2025. Ces 8h sont à répartir entre les écoles publiques (7h hebdomadaires) et 1h est attribuée à l'école Saint-Joseph. Le coût horaire de l'EEA est fixé de la manière suivante :

- 34h € TTC / heure du 1er septembre au 31 décembre 2024 36 € TTC / heure du 1er janvier au 4 juillet 2025.

Vu l'avis de la commission finances du 4 novembre 2024, Le conseil municipal décide d'accepter les termes de cet avenant et d'autoriser Mme le Maire à le signer.

VOTANTS: 27

POUR: 27

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Pour copie certifiée conforme. Yvré l'Evêque, le 28 novembre 2024 Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire. Damienne FLEURY AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20241119-2024 078-DE en date du 28/11/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024 078

CONVENTION

Entre

L'Etablissement d'Enseignement Artistique Diango Reinhardt,

ci-dessous désigné EEA Diango Reinhardt

représenté par son Président, Monsieur Christian VERNET

La Commune d'YVRÉ L'EVEQUE,

représentée par son Maire, Madame Damienne FLEURY

d'une part.

d'autre part.

Objet : Interventions d'un enseignant de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt au sein des groupes scolaires d'Yvré L'Evêque.

La commune d'Yvré L'Evêque a souhaité l'intervention d'un enseignant de musique pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès des groupes scolaires.

Une dotation globale horaire maximale de 8h/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié d'une action pendant l'année scolaire 2023/2024.

Par le versement de la subvention, la commune d'Yvré L'Evêque financera 1h/hebdo d'intervention auprès de l'école élémentaire St Joseph, le reste des heures sollicitées par l'école St Joseph sera facturé à l'OGEC - Ecole St Joseph.

Définition de l'activité

Ecoute musicale afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations pourront être mises en place au sein des locaux culturels. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations. Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 décembre de l'année N. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

Le conseil propose de répondre favorablement à cette demande selon les modalités suivantes:

- Période : du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025
- Nombre d'heures hebdomadaires : 8 heures
- \$ Lieu: École élémentaire St Joseph École élémentaire Condorcet
- Soût d'intervention: 34 € TTC / heure, 36€ TTC/heure à compter du 1er janvier 2025.

Fait en deux (2) exemplaires, à ARNAGE le

Pour EEA Django Reinhardt Le Président

Monsieur Christian VERNET

Pour la Commune d'YVRÉ L'EVEQUE

Le Maire

Madame Damienne FLEURY

2024- IMS YLQ